

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 18 septembre 2023

*Nombre de membres du
Bureau :*

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-huit septembre,
A neuf heures trente,

*En exercice : 35
Présents : 18
Pouvoirs : 7
Votants : 25*

se sont réunis à St Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le douze septembre deux mille vingt-trois.

OBJET

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

**Délibération
2023_09_18_05B Rapport
de gestion 2022 : AFL
(Agence France Locale) :**

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Vincent BONNICI Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Stéphane HEYRAUD Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Didier PONCET Mandataire : Pascal PONCET

Mandant : Daniel PRUD'HOMME Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Xavier VILLARD Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Jean-Paul TISSOT

Madame la Présidente expose :

VU l'article L 1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est actionnaire du Groupe Agence France Locale, par l'intermédiaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale dont il détient 0,0783 % du capital, le montant total de celui-ci étant de 217 658 200 € ;

CONSIDERANT que le Groupe Agence France Locale, appartenant aux collectivités, est une banque publique de développement exclusivement dédiée au monde public local permettant d'apporter à ses membres des offres de financement bancaire adaptées à leurs besoins ;

CONSIDERANT le rapport de gestion transmis le 18 juillet 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

PREND ACTE du rapport de gestion 2022 du Groupe Agence France Locale.

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 18 septembre 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente


Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.